



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18/04/2023

Dossier complet le : 20/04/2023

N° d'enregistrement : F093P0118

1 Intitulé du projet

Mission de maitrise d'oeuvre pour la restructuration des épis de protection de la plage ouest de la Figuerette.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ville de Théoule Sur Mer

Raison sociale

Commune de théoule sur mer

N° SIRET

2 1 0 6 0 1 3 8 1 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Administration publique générale (8411Z)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Botella

Prénom(s)

Georges

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants	Projet de remise en état des ouvrages en épis de la plage de la Figuerette, soumis à un dossier de déclaration au titre de la nomenclature IOTA. Rubrique 4.1.2.0 : travaux d'aménagements portuaire en contact avec le milieu marin

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Bien que protégée, la plage ouest de la Figuerette reste soumise aux agressions de houles du large en provenance du secteur Est Sud-Est.
Ces assauts de la mer réguliers et importants ont entraîné l'affaissement des épis de protection de cette plage, qui ne peuvent donc plus assurer pleinement leur rôle de protection en brisant les houles.
Différentes solutions ont alors été étudiées et adaptées à chaque épi afin de remettre les ouvrages en état.
Les scénarios arrêtés par la commune sont les suivants :
Epi Sud : Les travaux de restructuration de l'épi Sud consisteront à déposer les blocs de la carapace existante (2 à 4 tonnes). Ceux-ci seront réutilisés pour le reprofilage du talus et pour l'épi Nord. Un géotextile sera installé puis des enrochements de 4 à 6 tonnes seront positionnés pour la réalisation de la carapace.
Epi Nord : L'épi Nord, présentant uniquement des manquements de blocs au niveau de la carapace, sera restructuré par un reprofilage de la carapace. Le comblement des blocs manquants sera réalisé avec des enrochements existants déposés de l'épi Sud.
Les travaux permettront une meilleure adaptation des épis aux houles du site.

4.2 Objectifs du projet

Actuellement, la plage ouest de la Figuerette accueille deux restaurants et un club de voiles.
Afin de préserver une surface de plage suffisante et assurer le maintien de l'ensemble des activités qui y sont pratiquées, il est nécessaire de restructurer et de réhabiliter les ouvrages existants de protection pour cela les études ont porté sur la possibilité d'améliorer leur efficacité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux spécifiques concernant à l'épis Sud, réalisés par voie terrestre et/ou maritime :

- o Dépose et mise en stock provisoire des blocs constituant la carapace existants,
- o Souille pour la réalisation du pied de digue,
- o Fractionnement des plus petits enrochements et repose pour comblement et reprofilage du talus,
- o Fourniture et pose d'un géotextile 500g/m²,
- o Fourniture d'enrochements 4 à 6 tonnes et mise en stock provisoire,
- o Reprise sur stock et pose des enrochements pour réalisation de l'épi.

Travaux spécifiques concernant à l'épis Nord, réalisés par voie terrestre et/ou maritime :

- o Reprise sur stock et pose des enrochements complémentaires avec remodelage de l'existant,

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'objectif de la mission est la reprise des épis de la plage de Figueirette afin de répondre au risque pour la sécurité des usagers, lié à l'état de vétusté des ouvrages. Les ouvrages actuels ne remplissent plus leur rôle de protection. La réhabilitation de ces deux ouvrages permettra l'embellissement du littoral, ainsi que la poursuite des activités de baignades nautiques, et de restauration.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes :

- Dossier de déclaration au titre de la nomenclature IOTA rubrique 4.1.2.0
- Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

Concernant la domanialité du projet, les épis sont intégrés à la concession de plage de la Figueirette.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
* Epis Sud : longueur/ largeur emprise au sol avant travaux / emprise au sol après travaux	53.92 ml / 36.86 ml 560 m ² / 560 m ²
* Epis Nord : longueur/ largeur emprise au sol avant travaux / emprise au sol après travaux	39.03 ml / 16.78 ml 1114 m ² / 1469 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Théoule sur Mer - Coordonnées géographiques Epis Sud : Long : 6°55'52.3" / Lat : 43°28'58.96"
Coordonnées géographiques Epis Nord : Long : 6°55'53.1" / Lat : 43°29'01.7"

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

RNU. Les épis font partie intégrante de la concession des plages naturelles de la commune de Théoule. Les travaux ne vont pas entraîner d'augmentation de surface en dehors de la concession de plage.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie immergée des épis se situent dans la ZNIEFF marine de type II 93M000002 " De la pointe de la paume à la pointe de l'aiguille"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le littoral de la commune de Théoule-sur-mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les épis de protection de la plage ouest de la Figueirette sont inclus dans le périmètre du site inscrit « Le littoral Ouest de Nice à Théoule sur Mer ». Les enrochements des carapaces seront soit de l'existant soit de l'apport aux caractéristiques visuelles similaires.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Théoule-sur-Mer dispose d'un "Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts (PPRIF) prescrit par arrêté préfectoral n°2019-003 du 30 janvier 2019.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les épis se situent en zone blanche, non concernée par le risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les épis se situent dans le périmètre du site inscrit : Bande côtière de Nice à Théoule.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le port de Théoule se situe : * à près de 1.2 km au sud- est du site Natura 2000 Directive Habitat Esterel FR9301628
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les épis se situent en dehors du périmètre du site classé Massif de l'Estérel oriental.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les blocs déposés depuis l'épis Sud, seront réutilisés pour le reprofilage du talus et pour l'épi Nord.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant l'Epis nord, le comblement des blocs manquants sera réalisé avec des enrochements de 4 à 6 tonnes afin de résister aux houles vingtennales.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces enrochements seront issus d'une carrière localisée à proximité.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'épi Nord de la plage de la Figueirette étant situé à proximité d'herbiers de Posidonies, les blocs du pied de l'épi ne seront pas déplacés. L'herbier de posidonie ne sera donc pas impacté directement. Un filet de protection ou un rideau à bulles sera positionné afin de protéger les herbiers contre les effets indirects liés aux travaux. (Cf annexe n° 8)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface des épis du projet est de : - Epis Sud : 1469 m ² - Epis Nord : 560 m ² Pour autant, les travaux vont engendrer une légère augmentation de surface des ouvrages par rapport à l'état existant (environ 350 m ²)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet qui vise à réhabiliter les ouvrages existants de protection , n'entraînera pas d'augmentation du risque de submersion.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic augmentera uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber le trafic des riverains et usagers. Le projet ne vise pas l'augmentation du trafic routier à proximité. (Cf annexe n° 8)	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit engendré ne sera que temporaire et concernera uniquement la phase travaux. La durée des travaux est évaluée entre 2 et 3 mois en dehors de la période estivale.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers dont les premières habitations se situent à moins de 100 m de la zone de chantier.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier mais de manière temporaire. Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. Cf mesures en annexes n° 7.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site ou de nouvelles activités et donc de nouvelles nuisances olfactives.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier. Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas d'augmentation des activités pouvant être source de vibrations. (Cf annexe n° 8)	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, de manière temporaire. Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas l'augmentation des activités pouvant être source d'émissions lumineuses. (Cf annexe n° 8)	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation des activités pouvant être source de rejet dans l'air. (Cf annexe n° 8)
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cas échéant uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas induire de rejet liquide ni dans le milieu marin, ni sur le milieu
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	terrestre et afin de ne pas perturber les écosystèmes, les riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation des activités pouvant être sources de rejets liquides. (Cf annexe n° 8)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet générera des déchets non dangereux uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et qui seront traités de façon appropriée. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers du milieu marin. Le projet ne vise pas à augmenter les activités pouvant être génératrices de déchets. (Cf annexe n° 8)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature des matériaux constituant les ouvrages seront en accord avec les préconisations de l'ABF avec notamment la conservation des blocs de rhyolite.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne va pas modifier les activités pratiquées le long du littoral de Théoule : baignades promenades, activités nautiques (club de voile) et restauration qui seront maintenues.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Depuis 4 ans, il y a eu 3 projets similaires de travaux sur des sites maritimes de la commune de Théoule ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas.

Pour autant compte tenu de leur localisation et de leurs caractéristiques, ces projets ne présentent pas d'incidences susceptibles d'être cumulées avec la réhabilitation des épis. .

Projet pris en compte :

* 2022 : Réalisation de travaux de sécurisation du plan d'eau ainsi que des appartements et commerces du Port de la Galère

* 2021 : Théoule-sur-Mer - Projet de confortement du port de Théoule

* 2019 : Travaux permettant la réduction de l'agitation résiduelle du plan d'eau du port - vieux port de théoule

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty text box for describing transboundary effects]

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

[Empty text box for describing evaluation results]

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont présentées en annexe n°8.

[Empty text box for describing measures]

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux projetés vont permettre de remettre en état les ouvrages de protection contre la houle. Les travaux ont été conçus de façon à ne pas engendrer de destruction d'herbiers d'espèces protégées par le maintien de l'emprise (épis nord) et de la forme des épis.

Des mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine adaptées seront mises en place tout au long du chantier.

Ainsi, au vu de ces éléments, le projet de réparation des épis peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe n°8 : Présentation des mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notable du projet sur l'environnement ou la santé humaine.	<input type="checkbox"/>
2	Annexe n°9 : Mise à jour des conditions hydrodynamiques et évaluation du risque de submersion (ICTP 2021)	<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Botella

Prénom Georges

Qualité du signataire Maire de la commune

À Théoule sur mer

Fait le 18/04/2023



Signature du (des) demandeur(s)

